Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260321-16_2026-DE

Arrondissement
de LANNION

MAIRIE de
TRÉGUIER

Membres en exercice : 19
Membres présents : 19
Procurations : 0

N° DEL 16/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

SÉANCE du 21mars 2026 à 10h00

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire, M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, R. ROLLAND F. VOISIN, C. LE MARLEC, M. EVEN, K. LE ROUX, O. GUEGUEN, E. LE CARVENNEC, S. THOS, G. LE BONNIEC, Y. HERVE, M. ROBINEAU, C. VOISIN, F. PARADISO, E. WOLF, M. LAKEHAL conseillers

Absents excusés :

Date d'envoi de convocations : 17 mars 2026

Secrétaire de séance : K. LE ROUX

16/2026 Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 postes d'adjoints.

Il propose que ce nombre soit 4 et demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord à cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor

Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 23/03/2026
Le Maire,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor

La secrétaire de séance
K. LE ROUX